

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2010

Réception par le Prefet : 15/06/2010

Publication : 18/06/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-8-1-2

Séance du vendredi 11 juin 2010

### **GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT O.P.H. HABITATS DE HAUTE-ALSACE POUR 33 LOGEMENTS À WITTELSHEIM ET 16 LOGEMENTS À BERGHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et suivants du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 et suivants du Code Civil,
- VU la délibération CG 2009-5-1-11 du 09 décembre 2009 relative au projet de budget primitif 2010,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG -2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la demande formulée par l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à l'obtention de la garantie intégrale pour 6 emprunts d'un montant total de 4 455 000 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer la construction de 33 logements à Wittelsheim et 16 logements à Bergheim,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à raison de 100 %, à l' O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à l'obtention de la garantie intégrale pour 6 emprunts d'un montant total de 4 455 000 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer la construction de 33 logements à Wittelsheim et 16 logements à Bergheim.

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

**1. WITTELSHEIM - Opération de construction de 9 logements PLAI et 24 logements PLUS situés 15 rue de Staffelfelden - Contrat d'objectif voté lors de la Commission Permanente du 30 avril 2010.**

	<b>PLUS FONCIER</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLAI FONCIER</b>	<b>PLAI</b>
Montant du prêt €	460 000	1 835 000	165 000	630 000
Durée totale du prêt dont	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Différé d'amortissement	non	non	non	non
Durée du préfinancement	16 mois maximum	16 mois maximum	16 mois maximum	16 mois maximum
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>- 20 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>- 20 pdb</b>
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %	0 %	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

La garantie est accordée pour la durée total des prêts, soit 16 mois de préfinancement maximum suivis de la période d'amortissement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitats de Haute-Alsace, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**2. BERGHEIM - Opération de construction de 16 logements PLUS situés Chemin Communal n°10268750 - Contrat d'objectif voté lors de la Commission Permanente du 30 avril 2010.**

	<b>PLUS FONCIER</b>	<b>PLUS</b>
Montant du prêt €	390 000	975 000
Durée totale du prêt dont	50 ans	40 ans
Différé d'amortissement	non	non
Durée du préfinancement	14 mois maximum	14 mois maximum
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

La garantie est accordée pour la durée totale des prêts, soit 14 mois de préfinancement maximum suivis de la période d'amortissement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitats de Haute-Alsace, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé, pour l'ensemble des prêts que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitats de Haute-Alsace pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- ✦ Précise que les conditions définitives de prêt seront celles retenues au moment de la passation des contrats.
- ✦ S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- ✦ Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions